

*Accès à l'information*

A titre de députés, nous devrions plutôt nous réjouir de savoir que grâce à toutes les pressions que nous avons exercées sur le gouvernement depuis l'époque de M. Barry Mather du NPD et de M. Ged Baldwin de notre parti, nous avons réussi à convaincre le gouvernement de s'engager dans la bonne voie, de commencer à permettre à ses organismes de fonctionner au grand jour et de donner aux Canadiens un certain contrôle sur les renseignements qui les concernent. C'est certainement ce que nous devrions faire à 5 h 45 au lieu de poser pour la galerie en disant: «Je suis contre cette mesure, elle n'est pas conforme aux normes que je me suis fixé. Je voterai contre le bill, je préfère ne rien avoir, je préfère le statu quo.» C'est ce que disent les députés du NPD, qu'ils préfèrent ne rien avoir plutôt que les améliorations qu'apportera ce bill.

Monsieur l'Orateur, les députés de notre parti sont convaincus qu'on peut et qu'on doit apporter des améliorations à la mesure. Nous nous engageons à le faire quand nous en aurons l'occasion, une fois que nous formerons le gouvernement. Nous croyons cependant que la mesure à l'étude aujourd'hui est de loin préférable à rien du tout.

Ce qu'il faut retenir, monsieur l'Orateur, peut-être plus que toute autre chose, c'est que cette mesure sera peut-être utile pour dissiper le secret qui entoure le bureaucratie. Ce que nous disons, c'est que la façon de concevoir l'information changera pour la première fois. A l'heure actuelle, si un citoyen veut savoir pourquoi on a pris une décision qui le touche ou comment on dépense l'argent de ses impôts, s'il veut avoir accès à de tels renseignements, ou encore s'il veut empêcher le gouvernement d'obtenir certains renseignements à propos de sa vie personnelle, il ne peut pas le faire parce que le gouvernement estime que c'est lui qui contrôle l'information et qu'il a le droit de décider si un particulier peut être autorisé à obtenir les renseignements qu'il désire. Le gouvernement estime qu'il a le droit d'obliger sous peine d'amende les citoyens canadiens à divulguer des renseignements alors que ceux-ci préféreraient peut-être les garder pour eux.

Cette mesure législative, pour la première fois, renverse les rôles, en disant que les renseignements appartiennent aux Canadiens et non au gouvernement. Autrement dit, la plupart du temps, le fardeau de la preuve incombe au gouvernement. Si celui-ci refuse de divulguer des renseignements concernant ses activités, il lui incombe de donner des raisons valables pour ce faire. Ou bien, si le gouvernement désire réunir des renseignements personnels concernant les particuliers, il doit prouver que c'est nécessaire et que les personnes visées n'ont pas le droit de conserver ou de modifier ces renseignements. C'est une modification importante.

Il est nécessaire que le gouvernement commence à faire preuve d'une plus grande ouverture d'esprit et d'un plus grand respect à l'égard des droits des Canadiens. Si c'est tout ce que cette mesure permet de faire, si nous commençons à transformer ce climat de bureaucratie, cette culture qui règne au sein de la Fonction publique, en favorisant une plus grande transparence et un plus grand respect à l'égard des droits des Canadiens, on peut dire que nous aurons pris une mesure très

importante aujourd'hui. A ce moment-là, le Parlement n'aura pas perdu son temps, ni aujourd'hui ni pendant le reste du débat.

Le député de Burnaby a signalé que la partie du bill concernant la protection des renseignements personnels est en grande partie calquée sur la mesure législative rédigée à l'époque où les conservateurs étaient au pouvoir. C'est tout à fait exact. Le sénateur Flynn et moi-même avons présenté conjointement des bills d'initiative parlementaire, l'un à la Chambre et l'autre au Sénat, qui prévoyaient la rédaction de la mesure législative préparée par le gouvernement conservateur lorsqu'il était au pouvoir. Si l'on compare cette mesure avec celle à l'étude aujourd'hui, on s'aperçoit qu'elles sont fondamentalement semblables.

La principale modification qui a été apportée entre ce projet de bill et le bill dont le ministre des Communications a saisi la Chambre, c'est que ce dernier s'est borné à supprimer la partie du bill qui traite des abus auxquels donnent lieu les numéros d'assurance sociale. Vous vous souviendrez que le gouvernement conservateur avait l'intention de limiter l'emploi des numéros d'assurance sociale à un nombre restreint de cas dans lesquels un particulier serait appelé à présenter un numéro d'assurance sociale. Dans tous les autres cas, il incomberait au gouvernement tout d'abord de signaler au particulier si la loi du pays exige ou non qu'il présente son numéro d'assurance sociale; si la loi ne le prévoyait pas et qu'il refusait de le faire, le gouvernement n'aurait pas eu le droit de refuser ses services à un particulier qui n'avait pas présenté de numéro d'assurance sociale ou de le pénaliser de quelque façon.

Nous avons demandé au Commissaire à la protection de la vie privée de se pencher sur l'utilisation du numéro d'assurance sociale dans le secteur privé et dans les provinces et de recommander les mesures à prendre. En effet, nous ne possédions pas de renseignements à ce sujet. Nous ignorions dans quelle mesure on utilisait les numéros d'assurance sociale. Il nous semblait plus prudent de commencer par régler leur utilisation d'abord au gouvernement fédéral, puis dans le secteur privé et dans l'administration provinciale. Néanmoins, quand mon collègue de Perth (M. Jarvis) était ministre d'État aux Affaires intergouvernementales, il a écrit au gouvernement de chaque province pour leur demander de limiter l'usage du numéro d'assurance sociale, et les autorités provinciales ont répondu à sa demande avec beaucoup d'enthousiasme.

Quand le gouvernement actuel a pris le pouvoir, il s'est contenté de supprimer les dispositions qui auraient limité l'usage du numéro d'assurance sociale dans l'administration fédérale et de demander au Commissaire à la protection de la vie privée de faire un rapport, car il n'était pas prêt à prendre position. Le Commissaire a finalement présenté son rapport. Il était décevant, avouons-le. Il laissait de côté la plupart des problèmes reliés à l'usage abusif du numéro d'assurance sociale. On avait même été jusqu'à inclure dans une petite pochette à la fin du rapport une brochure expliquant comment demander un numéro d'assurance sociale. Ce n'était pas très rassurant pour les Canadiens qui estimaient qu'on en faisait un usage abusif.